



COMPTE DE CAMPAGNE

Édition 2019 (hors départementales générales)

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (À REMPLIR EN MAJUSCULES)

	Madame/Monsieur (barrer la mention inutile)
Nom (utilisé pour la déclaration de candidature à la préfecture ou nom de naissance si différent)	
Prénom	
Téléphone (fixe)	
Téléphone (portable)	
Courriel	

Circonscription : Département :

Pourcentage de voix obtenu : 1^{er} tour : 2^d tour :

Adresse :

Code postal : Ville :

SYNTHÈSE DU COMPTE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

Le compte est établi en Euros (en Francs CFP)¹

TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES T.T.C.

RE

dont Apport Personnel (AP)

AP

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES T.T.C.

DE (ne comprenant pas les dépenses de la campagne officielle remboursables au titre de l'art. R. 39 du Code électoral)

SOLDE (RE-DE) : S

Vu, et certifié exact le compte et ses annexes :

Date :

Signature du candidat :

ÉTAT DES RECETTES DU COMPTE DE CAMPAGNE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	RA Recettes versées au compte du mandataire	RB Paiement par les formations politiques	RC Concours en nature	RD TOTAUX
7010 – dons des personnes physiques (y compris collectes)	<input type="text"/>	X		<input type="text"/>
7021 – versements personnels des candidats au mandataire	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7022 – emprunts bancaires des candidats	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7023 – emprunts des candidats auprès des formations politiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7025 – emprunts des candidats auprès des personnes physiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7031 – versements définitifs des formations politiques	<input type="text"/>			<input type="text"/>
7032 – dépenses payées directement par les formations politiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7050 – concours en nature fournis par les candidats	X		<input type="text"/>	<input type="text"/>
7051 – concours en nature fournis par les formations politiques			<input type="text"/>	<input type="text"/>
7052 – concours en nature fournis par les personnes physiques			<input type="text"/>	<input type="text"/>
7580 – produits divers	<input type="text"/>	X		<input type="text"/>
7600 – produits financiers	<input type="text"/>			<input type="text"/>
TOTAUX*	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Report du total de la colonne **RD**

7026 – frais financiers payés directement par les candidats (= montant du compte 6613)

7027 – menues dépenses payées directement par les candidats (= montant du compte 6789)

TOTAL GÉNÉRAL RE

(total colonne **RD** + compte 7026 + compte 7027)

Apport personnel des candidats = **RD 7021 + RD 7022 + RD 7023 + RD 7025 + compte 7026 + compte 7027**

AP (à reporter sur la page 1 du formulaire)

ÉTAT DES DÉPENSES DU COMPTE DE CAMPAGNE (toute somme doit être arrondie à l'unité la plus proche)

	DA Dépenses payées par le mandataire	DB Dépenses payées par les formations politiques	DC Concours en nature	DD TOTAUX
6051 – matériels (valeur d'utilisation)				
6060 – achats de fournitures et de marchandises				
6132 – location ou mise à disposition immobilière				
6135 – location ou mise à disposition de matériel				
6400 – personnel salarié recruté spécifiquement pour la campagne, y compris charges sociales				
6210 – personnel intérimaire			 	
6211 – personnel mis à disposition	 			
6226 – honoraires et conseils en communication				
6229 – honoraires d'expert-comptable				
6230 – productions audiovisuelles (film, DVD), internet, services télématiques				
6237 – publications, impressions hors dépenses de la campagne officielle (art. R. 39)				
6235 – enquêtes et sondages				
6240 – transports et déplacements				
6254 – réunions publiques				
6257 – frais de réception et d'hébergement				
6260 – frais postaux et de distribution				
6262 – téléphone et télécommunications				
6280 – frais divers				
6600 – frais financiers			 	
TOTAUX				

Report du total de la colonne DD
6613 – frais financiers payés directement par les candidats
(= montant du compte 7026)

6789 – menues dépenses payées directement
par les candidats (= montant du compte 7027)

TOTAL GÉNÉRAL DE

(total colonne **DD** + compte 6613 + compte 6789)

IDENTIFICATION DU MANDATAIRE

En cas de mandataires successifs, joindre un feuillet supplémentaire par mandataire

Mandataire financier (personne physique)
(à cocher s'il y a lieu)

- Nom : Prénom :
- Courriel : Tél :
- Déclaration du mandataire à la préfecture de : en date du :

Association de financement électoral, joindre les statuts et la liste des membres du bureau
(à cocher s'il y a lieu)

- Intitulé de l'association :
- Courriel : Tél :
- Déclaration de l'association à la préfecture de : en date du :
- N° RNA : **W** □□□□□□□□□□ (10 caractères)

IDENTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE OUVERT PAR LE MANDATAIRE (joindre un RIB)

Intitulé du compte : N° du compte :

Nom de l'agence : Adresse :

Code postal : Ville :

Date d'ouverture du compte : ___ / ___ / ___

IDENTIFICATION DE L'EXPERT-COMPTABLE³

Nom ou dénomination sociale :

Nom du représentant de la société d'expertise :

N° d'inscription à l'ordre :

Inscrit au tableau de :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Courriel : Télécopie :

Commentaire de l'expert-comptable :

.....

.....

.....

MISSION LÉGALE DE L'EXPERT-COMPTABLE (ARTICLE L. 52-12)⁴

Conformément aux dispositions de l'article L. 52-12 du Code électoral, dans le cadre de ma mission légale, j'ai mis le compte de campagne en état d'examen et je me suis assuré de la présence des pièces justificatives requises,

L'expert-comptable
(identité du signataire, cachet et signature)

Date du visa du compte :

Pièces jointes : Cocher les cases utiles et indiquer le nombre de pages

- Annexe 1 - pages : ... Annexe 1bis - pages : ... Annexe 2 - pages : ... Annexe 3 - pages : ... Annexe 3bis - pages : ... Annexe 4 - pages : ...
- Annexe 5 Annexe 6 : ... Annexe 7 - pages : ...

³ Inutile s'il n'y a eu ni dépense en dehors de la campagne officielle, ni recette, ni concours en nature ; dans ce cas, remplir l'annexe 5.

⁴ Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables édite un guide méthodologique à l'attention de la profession.